



# ALLOCUTION

Paris, le 17 mai 2016

**GROUPE CONSULTATIF**

**Paris, le 17 mai 2016**

Gouvernance et Décentralisation en Côte D'Ivoire

Jean-François VALETTE

Ambassadeur de l'Union européenne en Côte d'Ivoire

**Seul le texte prononcé fait foi**

**UNION EUROPEENNE**  
**Délégation en Côte d'Ivoire**

Avenue Terrasson de Fougères – Immeuble Union européenne  
Abidjan – Plateau – 01 B.P 1821 Abidjan 01  
Tél. : (225) 20 31 83 50 / Fax : (225) 20 22 72 20  
Web: [http://eeas.europa.eu/delegations/cote\\_ivoire](http://eeas.europa.eu/delegations/cote_ivoire)

L'Union européenne est constituée de 28 États membres qui ont décidé de mettre graduellement en commun leur savoir-faire, leurs ressources et leur destin. Ensemble durant une période d'élargissement de plus de 50 ans, ils ont construit une zone de stabilité, de démocratie et de développement durable tout en maintenant leur diversité culturelle, la tolérance et les libertés individuelles.

L'Union européenne est déterminée à partager ses réalisations et ses valeurs avec les pays et les peuples au-delà de ses frontières.

Monsieur le Premier Ministre,  
.....  
.....

La Côte d'Ivoire constitue, de par son envergure, son poids économique et sa position centrale dans l'échiquier ouest-africain un pays-clé avec un potentiel économique et une capacité indéniable à contribuer à la stabilité dans toute la sous-région.

La tenue des élections présidentielles d'octobre 2015, dans un contexte apaisé, est à la fois le reflet des avancées de ces dernières années et un signal positif pour la poursuite d'un développement inclusif et durable. Néanmoins, une croissance économique durable, porteuse de développement et de cohésion sociale est tributaire de la bonne gouvernance et d'institutions solides. L'art de bien gouverner les ressources et moyens mis à disposition de l'état et de ses collectivités territoriales, constitue l'enjeu et le défi fondamental des prochaines années.

La Côte d'Ivoire est aujourd'hui à un moment critique de son redressement, poursuivre et amplifier la croissance économique et assurer son partage pour un réel développement économique et humain du pays nécessiteront une meilleure gouvernance et un renforcement des institutions. Cette meilleure gouvernance passera par notamment plus grande efficacité, transparence et redevabilité de l'action des pouvoirs publics et une participation accrue de la société civile.

D'importants efforts ont déjà été réalisés, reflétés par les progrès dans les différents indicateurs internationaux, et doivent être salués. La Côte d'Ivoire est le pays qui a enregistré les progrès les plus significatifs dans l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine. Dans l'indice de Corruption de Transparency International, elle progresse de la 154ème en 2011 à la 107ème position en 2014. Le classement "Doing Business" fait remonter la Côte d'Ivoire de 35 positions sur la même période (177ème à 142ème). La Côte d'Ivoire a aussi nettement progressé dans les indicateurs MCC (Millennium Challenge Corporation, États-Unis). Elle dispose désormais de 13 indicateurs jugés satisfaisants, rendant la Côte d'Ivoire éligible au programme Compact.

Néanmoins des progrès restent à accomplir. Notamment en ce qui concerne la justice, dont les institutions ont été gravement affectées par la crise politique et qui souffre encore d'un déficit important de moyens financiers et humains pour assurer un fonctionnement efficace, un accès équitable à tous et sa nécessaire transparence. Les crises ont également entraîné une forte augmentation du niveau de corruption et malgré les améliorations visibles ces dernières années, un engagement sans faille du gouvernement est attendu. De façon plus générale, le développement d'un accès équitable aux services par les citoyens est nécessaire et implique un renforcement des capacités de l'état sur l'ensemble du territoire.

La Côte d'Ivoire est consciente de ces enjeux; le Plan National de Développement 2016-2020 se donne comme premier " *Axe Stratégique*"le "*renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance*"<sup>1</sup>. Cet axe stratégique met en particulier l'accent sur le renforcement de l'état de droit, dont la réforme de la politique sectorielle de justice visant à améliorer l'offre et l'accès aux services de justice, ainsi que la lutte contre la corruption.

Le gouvernement vise également le développement des synergies et complémentarités entre les différents niveaux de gestion: national, régional et local en vue de l'amélioration de l'offre des services publics à travers "la fourniture des services au citoyen à moindres couts, dans les meilleurs délais d'exécution et de commodité aux demandeurs". Ceci représente un engagement vers la décentralisation: conférer des pouvoirs propres aux collectivités territoriales pour ramener la prise de décision au niveau le plus proche du citoyen et rendre cette autorité redevable à ses administrés. La décentralisation doit donc permettre à la fois la meilleure fourniture des services mais aussi améliorer la redevabilité des pouvoirs publics.

C'est dans ce cadre qu'il faut apprécier l'objectif affiché dans le PND de "renforcer la gouvernance territoriale et locale", via un "renforcement du cadre institutionnel et opérationnel du processus de décentralisation".<sup>2</sup>

Cet effort qui sera déployé dans les cinq années à venir devrait permettre de consolider et faire évoluer les acquis d'une réforme législative récente sur le plan national. En effet, la Côte d'Ivoire a franchi depuis la fin de la crise des étapes importantes vers une plus grande décentralisation, en particulier à travers les ordonnance et loi de 2011 et 2012 sur l'organisation générale de l'administration territoriale et l'organisation des collectivités territoriales ; la tenue des élections locales en avril 2013; la création, en 2013, de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) et la relance de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI); et enfin le vote, le 25 juillet 2014, de quatre textes législatifs portant sur l'organisation générale de l'administration territoriale de l'Etat.<sup>3</sup>

A ce titre, il est reconnu aux régions une compétence générale sur la "*conception, programmation, harmonisation, soutien, coordination et contrôle des actions et des opérations de développement économique, social et culturel qui s'y réalisent*"<sup>4</sup>.

La gouvernance au niveau local et la gestion des collectivités territoriales constituent un enjeu qui dépasse le cadre national. Le processus de décentralisation s'insère dans une dynamique au niveau sous régional et Africain. A travers les travaux de l'Union Africaine et l'UEMOA en particulier, on réalise les dynamiques africaines qui soutiennent et encouragent les processus de réforme engagés au niveau des Etats.

La Côte d'Ivoire, forte d'un arsenal législatif récent et dans le cadre du PND 2016-2020 a l'opportunité d'être à l'avant-garde de ce processus. L'Union Européenne, en coordination avec les

<sup>1</sup>PND 2016-2020, page 15, Volume II

<sup>2</sup> Idem, page 22

<sup>3</sup>Dont les deux principales :

- La Loi portant orientation de l'organisation générale de l'administration territoriale de l'Etat ;
- La Loi portant sur le mode de création, les attributions, l'organisation et le fonctionnement du District autonome.

<sup>4</sup> Ordonnance 2011-262 du 28 Septembre 2011; Article 10, paragraphe 2

autres partenaires techniques et financiers, sera prête à l'accompagner comme elle le fait déjà notamment via l'appui aux deux grandes faitières (l'ARDCI et l'UVICOCI) et des appuis directs aux collectivités.

D'un point de vue plus global, nous souhaitons soutenir les efforts du gouvernement vers la croissance et la stabilité à travers le renforcement de ces institutions. C'est à la fois l'objectif et l'esprit des appuis budgétaires de l'Union européenne que d'encourager, financer et valoriser les performances du gouvernement dans ce domaine. Notre nouveau "Contrat de Bonne Gouvernance et de Développement" appuiera la conduite de réformes liées à l'amélioration du climat des affaires et à la bonne gouvernance, et appuiera en particulier les secteurs de la justice et de l'état civil.